

Compte rendu de l'assemblée générale du 17 septembre 2014 Conseil local FCPE le Perray en Yvelines

Présents : Jean-Christophe FRIEDERICI
Laetitia CHAGNAULT
Gabrielle BOLLA
Idvig DAL
Catherine MATHON
Carole QUERE
Catherine LILBERT

Excusés : Christelle KUPPERLE
Isabelle TARLOWSKI

1. Présentation de chacun et tour de table :

- échanges fournis sur les TAP pour lesquels il y a quelques imperfections à régler (visibilité pour les parents, choix improvisé d'activités qui peuvent requérir un équipement, impossibilité de s'inscrire à certaines activités notamment pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine etc.). Néanmoins, nous voyons tous aussi une opportunité avec ces créneaux pour que les enfants fassent d'autres expériences intéressantes à l'école, qui peuvent s'inscrire dans un projet pédagogique (droit des enfants, initiation à l'informatique, permis vélo et plein d'autres idées encore). Clairement la bonne mise en place des TAP est une grosse priorité pour tous.

- sécurité aux abords des écoles (circulation, parking etc.). Là encore c'est un souci partagé par tous les parents qui font la sortie des écoles. Le thème du pedibus a aussi soulevé beaucoup d'intérêt.

- plusieurs idées sur l'influence qu'on peut avoir auprès de la mairie, du centre de loisirs voire du corps enseignant. Mais aussi l'envie d'être déjà tout simplement un réseau actif qui échange de l'information, soulève des questions, partage des astuces...

2. bilan de l'activité

Le conseil local de la FCPE a été mis en veille, il y a trois ans compte tenu de l'absence de candidat à la présidence.

3. bilan financier

L'association doit ré-ouvrir un nouveau compte bancaire appuyé par le CDPE. Les ressources correspondent à la part locale de chaque adhérent. Les principales charges prévisibles sont les frais de copie et de publication notamment auprès du CDPE (matériel de vote).

L'association bénéficie d'un quota de 6000 photocopies en noir et blanc gratuites par la Mairie du Perray.

4. présentation des valeurs de la FCPE

L'association de parents FCPE est la première association de parents d'élèves en France. Fondée en 1947, elle est reconnue d'utilité publique. La FCPE bénéficie de 7 sièges sur 9 au conseil supérieur de l'éducation.

Un conseil local est soutenu, si besoin, concernant l'organisationnel, ou des questions juridiques par le CDPE qui fournit par ailleurs de la documentation et du matériel d'information.

Des conventions existent avec différentes entreprises type MAIF pour promouvoir des actions de sécurité au sein des établissements scolaires.

5. Présentation des projets

La profession de foi (PJ) a du être mise en impression avant l'Assemblée Générale. Cependant eu égard aux échanges riches entre les participants, aux attentes et aux propositions de chacun, d'autres projets seront portés cette année, notamment auprès du comité de suivi des TAP (propositions d'activités informatiques, permis vélo). Proposition de créer une commission en interne sur les TAP.

La question de la solidarité, de l'entraide et de la nécessité de réseau est soulevée notamment par l'existence du Pédibus géré par une association avec la question d'une extension de ce dispositif avec la création d'une « nouvelle ligne ».

La question des devoirs à la maison est posée avec une réflexion notamment sur l'accompagnement des parents.

6. Election du bureau

Président : CHAGNAULT Laetitia
Secrétaire : FRIEDERICI Jean-Christophe
Secrétaire adjoint : BOLLA Gabrielle
Trésorière : MATHON Catherine

7. Etablissement des listes de candidats par école

Les Platanes :

Le Pont Marquant :

La Barantonnerie :

L'association peut présenter une liste avec minimum deux noms et maxi le double du nombre de classes.

Ces listes sont à compléter avec des parents qui souhaitent s'investir. Le temps nécessaire représente une participation aux conseils d'école une fois par trimestre et la préparation de ces conseils d'école avec l'envoi de questions en amont. (composition du conseil d'école : équipe enseignante, représentants de parents d'élèves, représentant ALSH, inspection académique, délégué département de l'éducation nationale, élue en charge des affaires scolaires, représentants TAP, équipe du RASED)

8. Participation à la mise sous pli et le tenue du bureau de vote par école

Le dépôt des listes de candidats se clôture le 30 septembre auprès des directrices d'écoles (les listes sont imprimées par la mairie, les professions de foi sont imprimées par les associations).

La mise sous pli de chaque école est proposée par les directrices **le 29 septembre 2014**.

La tenue du bureau de vote de chaque école dure 4 heures avec la présence constante d'un représentant de chaque association le 10 octobre 2014 puis un temps est nécessaire pour le dépouillement.

Quid de la participation aux commissions cantine ?

Levée de séance : 21H45